

**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**  
**ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER**  
**COMMUNE DE LUMBRES**

**ARRETE N° 2026.38**

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code de la Route,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et L 2213-1,  
Vu les travaux au Crédit Agricole – 25 place Jean Jaurès, et l'installation temporaire d'une nacelle afin de réaliser des interventions en hauteur par la SARL ARTOIS DECO SOLS – 11 bis rue Henri Peucelle – 62113 LABOURSE,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et prévenir les accidents,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le stationnement sera interdit sur les trois emplacements de parking devant les numéros 23, 23 Ter et 25 place Jean Jaurès du **Lundi 09 Mars 2026 à 08h00 au Jeudi 12 Mars 2026 à 20h00**.

**Article 2** : Pendant cette restriction, la circulation se fera sur chaussée rétrécie avec alternat manuel si nécessaire, au niveau du Crédit Agricole, intersection entre la place Jean Jaurès et la rue Salvador Allende du **Lundi 09 Mars 2026 à 08h00 au Jeudi 12 Mars 2026 à 20h00**.

**Article 3** : La pose de la signalisation réglementaire sera assurée par le demandeur,

**Article 4** : - Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Lumbres,  
- Monsieur le Responsable des Services Techniques de la Ville de Lumbres,  
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Lumbres,  
- Monsieur le Directeur de la SARL ARTOIS DECO SOLS,  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à LUMBRES, le 05 Mars 2026

Le Maire,  
**Joëlle DELRUE.**



Acte rendu exécutoire  
le **5 MARS 2026**